



**RAPPORT FINANCIER  
SEMESTRIEL 2015**



**ABIVAX**

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉS</b>	<b>4</b>
2.1	ABIVAX EN QUELQUES MOTS	4
2.2	DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS ET DE L'ACTIVITE D'ABIVAX PENDANT LE 1 <sup>ER</sup> SEMESTRE 2015	5
2.2.1	<i>Avancées des projets de R&amp;D</i>	5
2.2.2	<i>Sélection du réseau commercial</i>	7
2.2.3	<i>Introduction de la société sur le marché boursier Euronext – Compartiment B</i>	7
2.3	INCIDENCE SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS : COMMENTAIRES SUR LES DONNEES CHIFFREES	8
2.4	PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES	12
<b>3</b>	<b>COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2015</b>	<b>13</b>
3.1	COMPTE DE RESULTAT	13
3.2	BILAN	14
3.3	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	15
3.4	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	16
3.5	ANNEXE DES COMPTES	17
<b>4</b>	<b>DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL</b>	<b>40</b>

# 1 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

## *Conseil d'administration*

<b>Président :</b>	<b>Dr. Philippe Pouletty</b>
<b>Administrateurs :</b>	<b>Amundson Partners représentée par Joy Amundson Claude Bertrand Jean-Jacques Bertrand Dr. Dominique Costantini Holding Santé Spa représentée par le Dr. Antonino Ligresti Christian Pierret Jean-Paul Prieels Truffle Capital représentée par Antoine Pau</b>

## *Direction*

<b>Directeur Général</b>	<b>Prof. Dr. Hartmut Ehrlich</b>
<b>Directeur des Affaires Réglementaires et Cliniques</b>	<b>Dr. Karl BIRTHISTLE</b>
<b>Directeur Financier</b>	<b>Alain Chevallier</b>
<b>Directeur Commercial et du Business Développement</b>	<b>Pierre Courteille</b>
<b>Directeur de la Production et du Développement des Procédés</b>	<b>Bernard Fanget</b>
<b>Directeur Recherche et Développement « Petites Molécules antivirales »</b>	<b>Didier Scherrer</b>
<b>Directeur Recherche et Développement « Vaccins Thérapeutiques »</b>	<b>Vincent Serra</b>
<b>Directeur Médical</b>	<b>Dr. Jean-Marc Steens</b>

## 2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉS

### 2.1 ABIVAX en quelques mots

ABIVAX est une société biopharmaceutique de référence ayant atteint un stade de développement clinique avancé et dont l'ambition est de devenir un leader mondial dans la recherche, le développement et la commercialisation de médicaments et vaccins thérapeutiques antiviraux destinés à prévenir et à traiter d'importantes maladies infectieuses sévères, notamment l'hépatite B chronique et le VIH/SIDA.

ABIVAX a été créée en décembre 2013 à l'initiative de Truffle Capital et de son Directeur Général, le Dr. Philippe Pouletty, notamment par l'intégration des actifs de deux sociétés françaises de biotechnologie (WITTYCELL et SPLICOS) qui avaient développé différentes plateformes technologiques de pointe et un solide portefeuille de candidats-médicaments prometteurs.

ABIVAX a également conclu des partenariats stratégiques majeurs avec des organismes cubains de pointe dans le domaine des biotechnologies et des vaccins : Heber Biotec détenteur exclusif des droits d'exploitation de la propriété intellectuelle du *Centro de Ingenieria Genetica y Biotecnologia* (« CIGB ») et Vacunas Finlay qui commercialise les vaccins mis au point et produits par l'Institut Finlay. Des discussions sont en cours pour renforcer et étendre la coopération avec BioCubaPharma, l'organisme supervisant l'ensemble des organismes cubains des sciences de la vie.

Basée à Paris, ABIVAX mène ses activités de recherche et de développement à Évry, en région parisienne, ainsi qu'à Montpellier et compte environ 30 collaborateurs sur ces trois sites. La Société tire également parti d'un large réseau de partenariats académiques avec des centres universitaires et des instituts de recherche de premier plan, notamment le CNRS (Montpellier, France), l'Institut Curie (Paris, France), le Scripps Research Institute (La Jolla, Etats-Unis), l'Université de Chicago (Etats-Unis), la Brigham Young University (Provo, Etats-Unis) ou encore l'Institut Pasteur (Paris, France ; ainsi plus d'une centaine de personnes travaillent sur les projets d'ABIVAX que cela soit dans le cadre de partenariats scientifiques ou commerciaux.

L'équipe dirigeante d'ABIVAX bénéficie d'une grande expérience dans le développement et la commercialisation de produits biopharmaceutiques dans le domaine des maladies infectieuses et des antiviraux. La Société dispose en outre d'un comité scientifique de renommée internationale, composé d'éminents experts dans leur domaine de compétence respectif, ainsi que d'un conseil d'administration constitué de membres bénéficiant d'une solide expérience, acquise au sein de grands laboratoires pharmaceutiques et fabricants de vaccins internationaux.

ABIVAX concentre actuellement ses efforts sur :

- le développement et l'exploitation de deux produits thérapeutiques, au stade des essais cliniques, contre l'hépatite B chronique (ABX203) et le VIH/SIDA (ABX464) ;
- la consolidation de ses plateformes technologiques novatrices, l'une fondée sur une chimiothèque propriétaire d'inhibiteurs des interactions protéines-ARN et l'autre sur des adjuvants vaccinaux innovants ;
- le renforcement de son partenariat stratégique avec EuroCubaFarma et le CIGB dans des nouveaux domaines comme le co-développement d'un peptide contre la dengue, et
- la sélection d'un réseau de commercialisation en Asie et en Amérique Latine pour les trois vaccins (typhoïde, méningocoques B & C, leptospirose) pour lesquels ABIVAX a conclu des contrats de distribution et pour préparer le lancement de l'ABX 203 dans un certain nombre de pays asiatiques.

## 2.2 Description des faits marquants et de l'activité d'ABIVAX pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2015

Le premier semestre 2015 s'est caractérisé par le lancement et l'accélération du déroulement des deux programmes cliniques phares de la Société: l'étude pivot pour l'ABX 203 et celle de Phase IIa pour l'ABX 464, l'avancée de son portefeuille de projets précliniques, par la sélection de son réseau de commercialisation et par le renforcement notable de la structure financière de la société grâce aux fonds levés lors de son introduction en bourse le 26 Juin.

### **2.2.1 Avancées des projets de R&D**

#### **ABX203, vaccin thérapeutique contre l'hépatite B chronique**

ABX203 est un candidat-vaccin thérapeutique licencié et développé en collaboration avec le *Centro de Ingenieria Genetica y Biotecnologia (CIGB-Cuba)* destiné aux patients souffrant d'hépatite B chronique (une des plus importantes causes de mortalité au monde, pouvant évoluer vers une cirrhose ou un cancer du foie). Ce vaccin thérapeutique contre le VHB cible l'un des principaux besoins non-satisfaits à ce jour en termes de maladies infectieuses.

Un essai clinique pivot d'enregistrement (Phase IIb/III) est actuellement en cours de recrutement dans 7 pays de la zone Asie-Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Taiwan, Singapour, Hong-Kong, Thaïlande, Corée du Sud). Le recrutement des 266 patients est à ce jour terminé grâce au bon accueil que reçoit l'étude de la part des investigateurs et des patients dans les pays dans laquelle elle se déroule.

Cette étude est conduite dans 38 sites, et concerne des sujets adultes souffrant d'HBC agHBe négative. Un groupe, qui se voit administrer ABX203 pendant 24 semaines en supplément de sa thérapie par NUC (analogues des nucléosides, traitement antiviral de référence), est comparé à un groupe témoin qui ne reçoit quant à lui qu'un traitement par NUC, avec les objectifs suivants au bout de la quarante-huitième semaine:

- caractérisation du contrôle durable de l'hépatite B 6 mois après arrêt du traitement par NUC et ABX203;
- évaluation de l'innocuité et de la réactogénicité d'ABX203 ;
- caractérisation de la réponse immunitaire cellulaire à ABX203.

Les premiers résultats sont attendus durant le quatrième trimestre 2016. Ces résultats pourraient ouvrir la voie à des premières approbations réglementaires dans certains pays dès 2017/2018.

## **ABX 464, un nouvel antiviral pour le traitement du VIH/SIDA**

ABIVAX a conçu ABX464 pour proposer une amélioration significative dans le traitement du VIH. ABX464 interfère avec la biogénèse des ARN viraux qui sont indispensables à la réplication du virus du SIDA, un mécanisme d'action jamais exploité auparavant.

Fin 2014, ABIVAX avait lancé une étude de pharmacocinétique chez 48 volontaires sains afin d'évaluer l'impact de la prise alimentaire et de l'administration répétée d'ABX464 sur les propriétés pharmacocinétiques ainsi que son innocuité biologique. Cette étude est maintenant finalisée et ses résultats sont en cours d'analyse.

Une première étude clinique chez des patients atteints de VIH (phase IIa) a été lancée en Janvier 2015 à l'île Maurice et implique 80 patients naïfs (n'ayant jamais reçu de traitement antirétroviral), à raison de 10 groupes de 8 patients (6 recevant ABX464 et 2 groupes recevant le placebo). Cette étude a pour objectif d'évaluer les propriétés pharmacocinétiques d'ABX464, son innocuité biologique et ses effets sur la charge virale de patients infectés par le VIH. Les résultats de cette étude sont attendus avant la fin de l'année 2015.

### **La plateforme technologique antivirale « Epissage »**

L'évaluation d'autres candidats issus de la plateforme antivirale « Epissage » s'est poursuivie depuis le début de l'année. Les efforts se sont concentrés sur une petite molécule active contre la dengue et une autre contre le chikungunya. D'autres tests précliniques sont prévus d'ici la fin de l'année pour confirmer le potentiel de ces deux anti-viraux avant leur passage en préclinique réglementaire.

### **Plateforme de développement d'adjuvants vaccins sur la base d'agonistes iNKT**

ABIVAX développe également une plateforme susceptible d'aboutir à une nouvelle classe d'adjuvants pour les vaccins thérapeutiques. Cette plateforme s'appuie sur une technologie et des droits exclusifs concédés par le Scripps Research Institute, l'Université de Chicago et la Brigham Young University.

ABX196 est un candidat-adjuvant novateur pour la vaccination basée sur les agonistes des cellules NKT. Depuis le début de l'année, ABIVAX a testé des nouvelles voies d'administration de l'ABX196. Les résultats sont en cours d'évaluation.

### **Co-développement avec le CIGB (Cuba) d'un médicament contre la Dengue**

Le 5 Novembre 2014, Heber Biotec a également signé avec ABIVAX un accord exclusif de licence, de co-développement et de collaboration à long terme pour développer et commercialiser un agent antiviral contre la Dengue. Ce composé actuellement au stade pré-clinique fait l'objet d'évaluations afin de confirmer son entrée en phase de développement préclinique réglementaire.

### **Projet Ebola**

Durant le premier semestre 2015, les discussions se sont poursuivies avec le Scripps Research Institute pour l'acquisition d'immunogènes (protéines virales, principalement des protéines GP1 issues du virus Ebola) qui permettront de développer des anticorps polyclonaux.

## 2.2.2 Sélection du réseau commercial

En 2014, la Société a conclu trois accords de distribution commerciale avec Vacunas Finlay (Cuba). Aux termes de ces accords, ABIVAX a acquis les droits de distribution, exclusifs ou non-exclusifs selon le pays, pour trois vaccins :

- vax-TyVi – ciblant la fièvre typhoïde
- VA-MENGOC-BC – ciblant les méningocoques des groupes B & C
- vax-SPIRAL - ciblant la leptospirose

ABIVAX commercialisera ces produits dans différents pays d'Asie et d'Amérique latine. Pour ce faire, ABIVAX est en train d'établir les contacts et accords commerciaux avec des distributeurs de ces territoires pour une commercialisation en 2016.

## 2.2.3 Introduction de la société sur le marché boursier Euronext – Compartiment B

Le 26 Juin 2015, Abivax a été introduite sur le marché boursier Euronext ce qui lui a permis de lever 57,7 Mio € auprès de nombreux investisseurs institutionnels et individuels. Cette opération est la plus importante levée de fonds jamais obtenue dans une entrée en bourse d'une société biotechnologique en France.

Cette introduction en Bourse a été réalisée suite à l'admission aux négociations de 9 624 889 actions ordinaires composant le capital social de la société, dont 2 707 089 actions nouvelles émises dans le cadre d'une Offre Globale, après exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

Le prix d'admission et d'émission des actions ABIVAX a été fixé à 21,30 euros par action valorisant la société au jour de l'introduction à 205 millions d'euros. Le montant total de nouveau fonds levé représentait environ 57,7 millions d'euros, ce qui permet de couvrir ses besoins jusqu'à fin 2017 au moins.

Suite à cette augmentation de capital, Abivax est détenu à 68,5% par les fonds gérés par Truffle Capital, 2,7% par la Holding Incubatrice Biotechnologies, 3,1% par le management, les administrateurs et les fondateurs scientifiques. Le flottant représente 25,7% des actions émises.

## **2.3 Incidence sur la situation financière et les résultats : commentaires sur les données chiffrées**

Afin de faciliter la compréhension et la lecture des états financiers de la Société ABIVAX, les commentaires se fondent sur des états financiers proforma au 30 Juin 2014 afin de prendre en compte les changements intervenus dans le périmètre d'activités de la Société suite aux fusions-absorptions opérées en 2014. Un compte de résultat proforma au 30-06-2014 revu servira donc de référence comparative au compte de résultat semestriel de la société au 30/06/2015.

Les états financiers d'ABIVAX au 30 juin 2015 reflètent essentiellement :

### **- La prépondérance des dépenses de R&D**

Les charges de R&D représentent la grande majorité des charges d'exploitation: 83% du total des dépenses, en nette augmentation par rapport à l'exercice clos du 31 décembre 2014 (72%). La société maintient en effet sa politique stricte en matière de dépenses administratives tout en poursuivant activement ses programmes de recherche prioritaires et l'initiation de ses projets de R&D émergents. Ces frais opérationnels concernent majoritairement des travaux de R&D sous-traités à des prestataires privés ou confiés à des organismes publics de recherche, notamment pour les essais cliniques internationaux d'ABX 203 et d'ABX 464, ainsi que les coûts liés au fonctionnement de ses plateformes technologiques.

Compte tenu de cette activité R&D très soutenue, la perte opérationnelle augmente de 122% par rapport au premier semestre 2014: elle s'élève au 30 juin 2015 à 8 107 K€ contre 3 659 K€ au 30 Juin 2014 en compte proforma. En contrepartie, le crédit d'impôts recherche provisionné à fin juin 2015 s'élève à 1 080 K€, contre 720 K€ en compte proforma semestriel 2014.

La perte nette s'établit donc à 7 170 K€ au 30 Juin 2015 contre 2 998 K€ en comptes proforma au 30 Juin 2014.

### **- Des ressources financières qui assurent le financement des principaux projets jusqu'à fin 2017**

Grâce au succès de son introduction en bourse, les ressources financières de la Société permettent de couvrir les besoins net de financement de la société jusqu'en 2017.

La Position Financière Nette de la Société à fin juin 2015 se monte à +51 553 K€ contre 835 K€ au 30 juin 2014.

Les tableaux suivants reprennent les éléments clés des résultats semestriels établis conformément aux normes comptables françaises, pour le 1er semestre des exercices 2014 et 2015, ainsi que certains éléments financiers du bilan au 30 juin 2015 comparés aux soldes du 31 décembre 2014.

<b>ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2015</b> SOCIAL	<b>30/06/2014</b> PROFORMA
Total produit d'exploitation	310	241
Total charges d'exploitation	8 417	3 900
<i>dont frais de Recherche et Développement</i>	6 959	ND
<i>dont frais administratifs et généraux</i>	1 458	ND
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-8 107</b>	<b>-3 659</b>
Résultat financier	-142	-59
<b>Résultat courant</b>	<b>-8 250</b>	<b>-3 718</b>
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices	-1 080	-720
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-7 170</b>	<b>-2 998</b>

<b>Eléments financiers du bilan</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2015</b> SOCIAL	<b>31/12/2014</b> SOCIAL
<b>Position Financière nette</b>	<b>51 553</b>	<b>835</b>
<i>dont immobilisations financières *</i>	0	
<i>dont dépôts à terme ( éch. &gt; 1 an )</i>	25 002	
<i>dont valeurs mobilières de placement</i>		1 703
<i>dont instruments de trésorerie</i>		
<i>dont trésorerie disponible</i>	28 673	1 221
<i>(dont dettes financières)</i>	-2 122	-2 089
<b>Total de l'actif</b>	<b>89 538</b>	<b>37 966</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>80 737</b>	<b>33 935</b>
<i>dont capitaux propres</i>	77 543	30 653
<i>dont avances conditionnées</i>	3 194	3 282

\* Exclusion faite des éléments du contrat de liquidité (liquidité et actions propres) et dépôts & cautionnements

## Exposé sur les résultats au 30/06/2015

### Produits d'exploitation :

Eléments du Compte de Résultat <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2015 SOCIAL	30/06/2014 PROFORMA
Ventes de marchandises		
Production vendue		44
Subvention d'exploitation	291	197
Autres produits	19	1
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>310</b>	<b>241</b>

Compte tenu du stade amont de ses projets, la Société n'a pas généré de chiffre d'affaires sur l'exercice. Elle s'est exclusivement consacrée sur la période à sa structuration opérationnelle et à l'accélération de ses programmes de développement phares. Au cours du premier semestre 2015, les produits d'exploitation se sont élevés à 310 K€ et sont principalement constitués par la part de subvention d'exploitation Bpifrance du projet ISI CaReNa à recevoir (268 K€).

### Charges opérationnelles nettes par nature :

Eléments du Compte de Résultat <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2015 SOCIAL	30/06/2014 PROFORMA
<b>Achats de matières premières</b>	<b>209</b>	<b>115</b>
Etudes externes et sous-Traitance	4 420	1 267
Fournitures	16	79
Loyers, maintenance et charges d'entretien	256	116
Frais divers	190	80
Documentation, Veille technologique et séminaires	20	37
Brevets	624	238
Honoraires	844	553
Missions et déplacements	228	259
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>6 597</b>	<b>2 629</b>
Impôts, taxes et versements assimilés	66	10
Salaires et traitements	1 057	797
Charges sociales	411	277
Dotations aux amortissements	36	26
Autres Charges	40	46
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>8 416</b>	<b>3 900</b>

A l'exercice clos du 30 juin 2015, les charges d'exploitation se sont établies à 8 416 K euros dont l'essentiel concernent notamment les dépenses de recherche et développement affectées aux études cliniques en cours (projets ABX464 en phase IIa et ABX203 en phase IIb/III).

A ce titre, 78% des charges d'exploitation de la Société sont constituées au 30 juin 2015 par les « autres achats et charges externes ». En augmentation de 152% par rapport au 30 juin 2014, ces charges regroupent notamment les charges liées aux « études externes, sous-traitance et consultance scientifique » dont la part s'élève à près de 53% du total des charges d'exploitation contre 32% à la même période sur l'exercice précédent. Cette augmentation de + 249% reflète l'accélération des programmes de recherche majeurs de la société : les études cliniques de phase IIb/III pour le projet ABX203 et des phases I/et IIa pour le projet ABX464, menées respectivement dans la zone Asie-Pacifique et à l'île Maurice.

Conformément à sa stratégie visant à protéger ses technologies et ses candidats-médicaments en développement, ABIVAX a déposé et continue de déposer de nombreuses demandes de brevet. La poursuite de cette politique active s'est traduite au 30 juin 2015 par une hausse de 162% des frais de brevets par rapport au 30 juin 2014.

Dotée d'un management très expérimenté et d'une équipe de recherche et développement de premier plan rassemblant 29 personnes au 30 juin 2015 localisées dans son siège de Paris et ses deux laboratoires d'Evry et de Montpellier, l'effectif est resté stable depuis le 31 décembre 2014. Cependant, le versement des primes au terme de la première année d'exploitation pleine de la Société a entraîné l'augmentation du poste « salaires et charges sociales » de + 32% par rapport au premier semestre 2014.

Au total, l'augmentation significative des moyens consacrés à la recherche au premier semestre 2015 s'est traduite par une perte d'exploitation supérieure de 122% par rapport au premier semestre 2014.

#### Résultat Financier :

Eléments du Compte de Résultat <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2015 SOCIAL	30/06/2014 PROFORMA
Produits financiers	3	2
Charges financières	146	61
<b>Résultat Financier</b>	<b>-142</b>	<b>-59</b>

Par rapport au premier semestre 2014, la perte financière de la Société au 30 juin 2015 est en hausse de 142% ce qui s'explique principalement par :

- Les frais de mobilisation du CIR 2014\* : 41 K€
- Les intérêts résultant de l'avance en compte courant octroyée par Truffle Capital et comptabilisés pour 44 K€

*\* Pour rappelle crédit d'impôt recherche relatif aux dépenses de recherche de l'année civile 2014 a été constaté en autres créances pour un montant de 1 594 934 euros. Il a été mobilisé pour 1 382 000 euros au cours du premier semestre 2015 et le remboursement a été demandé lors du dépôt de la liasse fiscale en mai 2015.*

## Résultat Net :

Eléments du Compte de Résultat <i>en milliers d'euros</i>	30/06/2015 SOCIAL	30/06/2014 PROFORMA
Résultat courant avant impôts	-8 250	-3 718
Impôts sur les bénéfices (CIR)	1 080	720
<b>Perte</b>	<b>-7 170</b>	<b>-2 998</b>

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas d'impôts sur les bénéfices. Le montant comptabilisé correspond au produit du crédit d'impôt recherche du premier semestre 2015 : 1 080 K€ contre 720 K€ sur la même période en 2014.

Eu égard au rythme de dépenses générées par les programmes de développement et de recherche phares, la perte nette augmente fort logiquement de 139% sur le premier semestre 2015 en s'établissant à 7 170 K€ contre 2 998 K€ sur la même période en 2014.

### Exposé sur le bilan au 30/06/2015

Forte d'une levée de fonds de 57 700 K€ lors de son introduction le 26 juin 2015, la structure financière de la société s'est considérablement renforcée. La position financière Nette de la Société à fin juin 2015 faisait alors ressortir un montant de 51 553 K€ contre 835 K€ au 30 juin 2014. Le financement des frais opérationnels sur le premier semestre 2015 a nécessité 8 381 K€ contre 3 874 K€ sur le semestre précédent (exclusion faite des dotations aux amortissements).

ABIVAX bénéficie au 30 juin 2015 d'une trésorerie disponible de 28 673 K€ en attente de placement auxquels s'ajoutent 25 002 K€ de placements sur des comptes à terme.

Le Crédit impôt recherche 2014, d'un montant de 1 595 K€ a été mobilisé au cours du premier semestre 2015. Le montant du Crédit d'impôt recherche estimé sur le premier semestre 2015 se porte à 1 080 K€.

Au 30 Juin 2015 et suite à son introduction en bourse sur le compartiment B d'Euronext Paris, le capital social s'élevait à 96 248,89 euros et se décomposait en 9 624 889 titres d'une valeur nominale de 0,01 euro.

Par ailleurs, la Société a signé le 26 juin 2015 un contrat de liquidité pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction dont le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€. La société détient, au 30/06/2015 et via ce contrat de liquidité, 600 actions propres d'une valeur de 13 K€.

## 2.4 Principaux facteurs de risques

Les facteurs de risques affectant la Société ont été présentés au chapitre 4 du Document de Base enregistré le 19 Mai 2015 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro I.15-040.

Depuis lors, la levée de fonds de 57 661 K€ effectuée à l'occasion de son introduction en Bourse ont modifié favorablement certains des risques mentionnés dans le Document de Base, en particulier le risque de liquidité. La Société considère qu'elle a dorénavant les moyens de continuer son exploitation. Outre les 51 553 K€ de position financière nette au 30/06/2015, la Société a obtenu des engagements d'avances

remboursables et de subventions de la part d'organismes publics pour 2 024 K€, sous réserve de la levée de conditions suspensives liées à l'atteinte de jalons clés des projets.

La Société rappelle, comme cela est indiqué dans le Document de Base susmentionné, que ses activités reposent essentiellement sur des opérations de Recherche et Développement pour la mise au point d'antiviraux et de vaccins thérapeutiques visant des applications dans le domaine des maladies infectieuses sévères. Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques propres à ce secteur et dépend de sa capacité à obtenir les autorisations réglementaires lui permettant d'aboutir à la commercialisation des composés qu'elle développe. C'est dans ce sens que la Société est exposée au risque de résultats négatifs sur les essais cliniques en cours, en particulier la Phase IIa de l'ABX 464 dont les résultats sont attendus avant la fin de l'année 2015. Par ailleurs, l'observation d'effets secondaires dans les essais cliniques en cours de l'ABX 464 et de l'ABX 203 pourrait contraindre la société à revoir le plan de développement de ses deux produits, entraînant des retards.

### 3 COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2015

#### 3.1 Compte de résultat

(en milliers d'euro)	Note	30/06/2015 Social	30/06/2014 Social	30/6/2014 Proforma
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Subventions d'exploitation	7	291		197
Autres produits		19		45
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de matières premières et approvisionnements		209		115
Autres achats et charges externes		6 597	453	2 629
Impôts et taxes		66	2	10
Salaires et charges sociales		1 468	301	1 074
Amortissements et provisions		36		26
Autres charges		40	1	46
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-8 107</b>	<b>-756</b>	<b>-3 659</b>
Produits financiers		3		2
Charges financières		146	4	61
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-142</b>	<b>-4</b>	<b>-59</b>
Impôts sur les bénéfices	9	-1 080	-107	-720
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-7 170</b>	<b>-653</b>	<b>-2 998</b>

## 3.2 Bilan

### ACTIF

(en milliers d'euro)	Note	06/2015	12/2014
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Immobilisations incorporelles	3	32 005	32 005
Concessions, brevets, licences, logiciels	3	3	4
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3	176	200
Autres immobilisations corporelles	3	24	31
<b>Immobilisations financières</b>			
Titres immobilisées	3		
Autres immobilisations financières	3	1 093	86
<b>TOTAL</b>		<b>33 302</b>	<b>32 326</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Créances	4	2 254	2 389
<b>Instruments de trésorerie</b>			
Disponibilités	5	53 675	2 924
Charges constatées d'avance	4	128	327
<b>TOTAL</b>		<b>56 057</b>	<b>5 640</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>89 358</b>	<b>37 966</b>

### PASSIF

(en milliers d'euro)	Note	06/2015	12/2014
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital	6	96	69
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6	89 508	35 675
<b>Réserves réglementées</b>			
Report à nouveau	6	-5 091	-10
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-7 170	-5 080
<b>TOTAL</b>		<b>77 343</b>	<b>30 653</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Avances conditionnées	7	3 194	3 282
<b>TOTAL</b>		<b>3 194</b>	<b>3 282</b>
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques		34	49
<b>TOTAL</b>		<b>34</b>	<b>49</b>
<b>DETTES</b>			
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			1
Emprunts et dettes financières – Autres	8	2 122	2 089
Fournisseurs et comptes rattachés	8	5 982	1 050
Dettes fiscales et sociales	8	668	843
Produits constatés d'avance	8	14	
<b>TOTAL</b>		<b>8 787</b>	<b>3 982</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>89 358</b>	<b>37 966</b>

### 3.3 Tableau de variation des capitaux propres

#### Variation des capitaux propres d'Abivax en 2015

	<u>Nombre d'actions émises</u>	<u>Capital</u>	<u>Primes</u>	<u>BSA</u>	<u>Report à nouveau</u>	<u>Total</u>
Au 31 décembre 2013	40 000	40			(10)	30
Apport Zophis	576	1	719			720
Apport Wittycell	9 259	9	11 564			11 574
Apport Splicos	13 760	14	17 186			17 200
Augmentation de capital - AGE 25 avril 2014	2 400	2	2 998			3 000
Emission de BSA				0		0
Frais d'émission			(35)			(35)
Augmentation de capital par exercice de BCE	555	1				1
Augmentation de capital - AGE 30 juillet 2014	2 600	3	3 247			3 250
Frais d'émission			(6)			(6)
Perte 2014					(5 080)	(5 080)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>69 150</b>	<b>69</b>	<b>35 674</b>	<b>0</b>	<b>(5 091)</b>	<b>30 653</b>
Division du nominal - AGM 20 Février 2015	6 915 000					-
Augmentation de capital - CA 23 Juin 2015	2 707 089	27	57 634			57 661
Frais d'émission			(3 801)			(3 801)
Augmentation de capital par exercice de BCE	2 800	0				0
Perte 1er semestre 2015					(7 170)	(7 170)
<b>Au 30 juin 2015</b>	<b>9 624 889</b>	<b>96</b>	<b>89 507</b>	<b>0</b>	<b>(12 261)</b>	<b>77 343</b>

### 3.4 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euro)	Note	30/06/2015	30/06/2014 proforma
<b>Flux de trésorerie liés activités opérationnelles</b>			
Résultat de l'exercice		-7 170	-2 998
Amortissement et dépréciations		36	440
Provisions		-15	
Variations du fonds de roulement		5 053	-1 491
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>		<b>-2 096</b>	<b>-4 049</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'actifs immobilisés		-1 013	-232
Acquisition d'immobilisations financières		2	10
<b>Trésorerie nette provenant des /(absorbée par les) activités d'investissement</b>		<b>-1 011</b>	<b>-223</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Produits net de l'émission d'actions		54 012	3 860
Encaissement provenant de nouveaux emprunts			
Remboursements d'emprunts		-153	-296
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b>53 859</b>	<b>3 564</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>50 752</b>	<b>-707</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>2 924</b>	<b>3 308</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à clôture</b>		<b>53 675</b>	<b>2 600</b>

## 3.5 Annexe des comptes

### Note 1 - La Société

ABIVAX est une société de biotechnologie de référence, spécialisée dans la découverte, le développement et la commercialisation d'antiviraux et de vaccins dans le traitement de maladies infectieuses sévères, telles que le VIH/sida ou l'hépatite B chronique.

La société a été créée sous forme de Société Anonyme le 6 Décembre 2013 et a intégré en 2014 par voie de transmission universelle de patrimoine les sociétés Splicos, Wittycell et Zophis.

Depuis le 26 Juin 2015, la Société est cotée sur le compartiment B d'Euronext à Paris. Elle n'a pas de filiale et n'est pas soumise de ce fait à l'obligation de présenter des comptes consolidés en normes IFRS. Son reporting financier est donc élaboré sur la base des normes et principes de la comptabilité française.

Afin de faciliter la compréhension du compte de résultat semestriel de la société au 30 Juin 2015, rendue difficile par les changements intervenus dans le périmètre d'activités de la Société suite aux fusions-absorptions opérées en 2014, un compte de résultat proforma au 30 Juin 2014 a été élaboré et permet une comparaison plus pertinente de l'évolution des comptes entre le 30 Juin 2014 et le 30 Juin 2015. Pour le compte de résultat, trois jeux de compte sont donc présentés dans le présent document :

- Le compte de résultat social au 30 Juin 2014
- Le compte de résultat proforma au 30 Juin 2014
- Le compte de résultat social au 30 Juin 2015

### Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de la situation arrêtée au 30/06/2015, dont le total est de 89 358 456 euros et au compte de résultat de la situation, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 7 170 037 euros.

La situation a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 30/06/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante de la situation arrêtée au 30 juin 2015 établie par le Conseil d'administration. Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros, sauf mention contraire.

#### Règles générales

Les comptes semestriels de la situation au 30 juin 2015 ont été établis selon les normes définies par le Règlement ANC n°2014-03, et en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration malgré les pertes accumulées depuis la création de la société, compte tenu des éléments suivants :

1. Le niveau de trésorerie disponible à cette date, qui résulte principalement de l'opération d'ouverture au public du capital qui a été réalisée fin juin 2015. Cette introduction en bourse a entraîné une levée de fonds de 57 millions d'euros
2. Ce niveau de trésorerie devrait permettre de couvrir les dépenses relatives aux projets de recherche de la société jusqu'en 2017

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les mali techniques constatés à l'occasion de l'absorption de filiales par Transmission Universelle de Patrimoine sont assimilés à des fonds commerciaux et ne font pas l'objet d'amortissement.

A chaque clôture, les mali techniques qui découlent des fusions absorptions de Splicos et de Wittycell sont comparés aux valeurs de marché des produits issus des plateformes technologiques qui leur sont rattachées, respectivement la plateforme technologique antivirale "épissage" pour Splicos et la plateforme technologique "agonistes iNKT" pour Wittycell. Si la valeur de marché des produits est inférieure au mali technique lui correspondant, une dépréciation est pratiquée afin de ramener le montant du mali technique figurant dans les comptes à la valeur de marché des produits.

Afin de calculer la valeur de marché d'un produit, deux références sont prises en compte:

- la valeur actuelle nette ajustée du risque des flux de caisse attendus de l'exploitation du produit jusqu'à expiration des brevets;
- les prix de transactions récentes portant sur l'acquisition ou des accords de licence pour des produits comparables (indication thérapeutique, stade de développement, taille du marché...).

Si les conclusions entre ces deux méthodes sont discordantes, la valeur actuelle nette ajustée du risque prime.

En cas d'accident dans le développement de la plateforme technnologique et des produits y afférant qui remettrait en cause leur exploitation, une dépréciation totale du mali technique concerné serait alors pratiquée.

Dans le cas d'une provision pour dépréciation, cette dernière peut être reprise en partie ou en totalité en cas d'amélioration ultérieure de la valeur de marché des produits.

#### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **Avances remboursables accordées par des organismes publics**

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les autres avances reçues dont le remboursement n'est pas conditionnel, sont présentées en « Emprunts et dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces avances sont présentés au passif selon les mêmes règles.

#### **Subventions d'exploitation**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

#### **Charges de sous-traitance et d'études extérieures**

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

#### **Frais de recherche et développement**

Les dépenses de recherche et développement de la Société sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les filiales de la Société ont appliqué le même principe. Cependant, du fait de leur absorption par la Société via une Transmission Universelle de Patrimoine ayant pris effet au cours de l'exercice 2014, les dépenses enregistrées avant la date d'effet (31 juillet 2014 pour Witycell et Zophis ; 31 octobre 2014 pour Splicos) se trouvent intégrées aux mali techniques (Fonds commerciaux) inscrits à l'actif au 31 décembre 2014. Ces mali techniques ne sont pas amortis mais font l'objet d'une vérification de valeur à chaque clôture et une provision pour dépréciation est enregistrée si nécessaire, comme cela a été le cas en 2014 pour le mali technique dégagé lors de l'absorption de Zophis.

#### **Frais d'émission de capital**

Ces frais sont imputés sur le montant de la prime d'émission afférente à l'augmentation de capital, si la prime est suffisante. Le cas échéant, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. L'imputation de ces frais d'émission s'effectue avant effet d'impôts, du fait de la situation structurellement déficitaire de la Société dans sa phase de développement.

Les acomptes sur honoraires versés à divers prestataires fin 2014 en préparation de l'augmentation de capital projetée en 2015 avaient été inscrits à l'actif en Charges constatées d'avance au 31 décembre 2014 pour un montant de 153 193 euros afin de permettre de pratiquer cette imputation sur les futures primes d'émission. Cette imputation a été réalisée sur les primes d'émission dégagées lors des augmentations de capital réalisées en 2015.

Les dépenses réalisées sur le premier semestre 2015 relatives aux augmentations de capital ont été inscrites en déduction des primes d'émission pour un total de 3 648 K€.

### **Engagements de retraite**

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements correspondants ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,5 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

### **Crédits d'impôts**

Les crédits d'impôts constatés à l'actif en Autres créances comprennent le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Parmi les autres créances figurent aussi les crédits de TVA dont les remboursements ont été demandés pour un total de 229 948 euros.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014 a été constaté en autres créances pour un montant de 22 288 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit des charges sociales dans le compte de résultat. Le crédit d'impôt compétitivité emploi étant calculé sur les rémunérations annuelles plafonnées, il n'a pas été provisionné au 30 juin 2015, les rémunérations annuelles ne pouvant être calculées avec assez de précision.

Le crédit d'impôt recherche relatif aux dépenses de recherche de l'année civile 2014 a été constaté en autres créances pour un montant de 1 594 934 euros. Il a été mobilisé pour 1 382 000 euros au cours du premier semestre 2015 et le remboursement a été demandé lors du dépôt de la liasse fiscale en mai 2015. Le crédit d'impôt recherche relatif aux dépenses de recherche du premier semestre 2015 a été constaté en autres créances pour un montant de 1 079 585 euros. Ce produit figure en résultat (Impôt sur les bénéfices positif).

Ces crédits d'impôt seront imputables sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. En l'absence de bénéfice imposable, la Société, considérée comme une PME au sens intracommunautaire, pourra demander leur remboursement immédiat lors du dépôt de la liasse fiscale de l'exercice concerné.

### **Circonstances empêchant la comparabilité d'un exercice à l'autre**

La société Abivax, créée fin 2013, a réalisé pour la première fois en 2014 un exercice complet de douze mois. Au cours du second semestre de l'exercice 2014, trois Transmissions Universelles de Patrimoine ont été réalisées : les sociétés Wittycell et Zophis ont été absorbées au 31/07/2014 et la société Splicos a été absorbée au 31/10/2014. Ces trois opérations ont donné lieu à la constatation de mali techniques se substituant à l'actif aux titres de participation reçus en apport pour un montant global de 32 745 094 euros. Ces mali techniques représentent les écarts entre l'actif net reçu mesuré à la date d'effet comptable et la valeur comptable de la participation chez Abivax pour chacune des sociétés absorbées. Ce sont des mali techniques et non des mali financiers car ils représentent la valeur des frais de recherche et développement de ces trois sociétés reconnue par Abivax lors de ses prises de participation et augmentée par les programmes de recherche et développement poursuivis début 2014. En effet ces frais de recherche n'avaient pas été capitalisés dans les trois sociétés dissoutes mais comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur réalisation.

**Autres éléments significatifs**

Au cours de l'exercice 2014, le capital de la Société a été porté de 69 150 euros (69 150 actions au nominal de 1 euro) à 96 248,89 euros (9 624 889 actions au nominal de 0,01 euro).

Au cours du premier semestre 2015, le capital a plusieurs fois été augmenté, notamment lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 février 2015 qui a autorisé l'augmentation du capital par émission de titres par une offre publique. Le détail de ces opérations est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres figurant dans cette annexe.

A l'exception de 2 800 actions créées par exercice au nominal de BCE, toutes les nouvelles actions créées ont été émises au prix de 21,30 euros intégrant une prime d'émission de 21,29 euros. Après imputation des frais d'émission, les primes s'établissent à 89 507 585 euros au 30 juin 2015.

Note 3 – Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Tableau des immobilisations

En milliers d'euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de situation
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	32 745			32 745
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21			21
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>32 766</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32 766</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	262	2		264
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	67	3		70
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>329</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>333</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés		1 000		1 000
- Prêts et autres immobilisations financières	86	9	2	93
<b>Immobilisations financières</b>	<b>86</b>	<b>1 009</b>	<b>2</b>	<b>1 093</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>33 181</b>	<b>1 013</b>	<b>2</b>	<b>34 193</b>

**Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles se composent principalement des mali techniques relatifs aux Transmissions Universelles de Patrimoine réalisées au second semestre 2014.

En milliers d'euros	30/06/2015
Eléments achetés	
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	32 745
<b>Total</b>	<b>32 745</b>

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement du matériel de laboratoire et de recherche et de matériel informatique.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la société fin juin 2015 et aux dépôts de garantie versés pour les locaux occupés par la société.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005:

- les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres Immobilisations Financières - Actions propres. Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée.

- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte Autres Immobilisations Financières - Autres créances immobilisées

Le contrat de liquidité a été signé le 26 juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K d'euros et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 juin 2015.

La société détient, au 30/06/2015 et via ce contrat de liquidité, 600 actions propres soit moins de 10% de son capital.

### Amortissements des immobilisations

En milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de situation
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18	1		19
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>19</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	62	26		88
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36	9		45
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>98</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>133</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>116</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>151</b>

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la date de situation
Immobilisations incorporelles	740			740
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
<b>Total</b>	<b>740</b>			<b>740</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

En milliers d'euros	Montant	Valeur retenue	Justification
Mali TUP Zophis	740		Fin de l'unique contrat de prestation au 31 Décembre 2014
<b>TOTAL</b>	<b>740</b>		

#### Note 4 – Créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 475 218 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

En milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	1 000	1 000	
Prêts			
Autres	93		93
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	2 254	2 254	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	128	128	
<b>Total</b>	<b>3 475</b>	<b>3 382</b>	<b>93</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances de l'actif immobilisé correspondent aux actions propres et au montant disponible sur le contrat de liquidité souscrit par la société.

Les autres créances se détaillent comme suit :

- CIR au 30/06/2015	1 080 K€
- TVA déductible et crédits de TVA	667 K€
- Subventions à recevoir	268 K€
- Solde sur CIR 31/12/2014 à recevoir	213 K€
- Autres créances	26 K€

#### Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	128		
<b>Total</b>	<b>128</b>		

#### Produits à recevoir

En milliers d'euros	Montant
Int Courus sur Compte à terme	2
<b>Total</b>	<b>2</b>

## Note 5 - Instruments de trésorerie

En milliers d'euros	30/06/2015
Valeurs mobilières de placement	25 002
Disponibilités	28 673
<b>Total</b>	<b>53 675</b>

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de comptes à terme. Le montant des intérêts courus au 30 Juin 2015, inclus dans les montants ci-dessus, est de 2K€.

## Note 6 - Capitaux propres

### Composition du capital social

Au 30 Juin 2015, le capital social est d'un montant de 96 248,89 euros, décomposé en 9 624 889 titres d'une valeur nominale de 0,01 euro.

Conformément aux règles et méthodes comptables, la société a imputé sur les primes d'émission les frais relatifs aux augmentations de capital réalisées au premier semestre 2015.

Le montant total des frais imputés s'élève à 3 801 K€ dont 153 K€ correspondent à des dépenses engagées fin 2014.

### Emission d'instruments financiers dilutifs (BSPCE et BSA)

Lors de l'Assemblée Générale du 11 mars 2014, la société a émis des BCE et des BSA aux conditions suivantes.

- BCE-2014-1 : 2 750 bons ont été émis. Chacun d'eux donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la société. Les bons seront exerçables par période mensuelle complète, et pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> jour suivant le 18<sup>ème</sup> mois suivant la date de constitution de la Société à hauteur d'un nombre X de BCE-2014-1 calculé selon la règle suivante :  $X = 2\,750 * (\text{nombre de mois écoulés à compter du 9 décembre 2013} / 48)$ . Et ce sous condition que le bénéficiaire consacre, à compter du 1<sup>er</sup> jour suivant le 18<sup>ème</sup> mois suivant la date de constitution de la Société et jusqu'au 48<sup>ème</sup> mois inclus suivant la date de constitution de la Société, plus de 33% de son temps professionnel au bénéfice de la Société.  
Quand bien même le délai ci-dessus ne sera pas expiré, le bénéficiaire pourra les exercer en intégralité dans les cas suivants :
  - En cas de cession, ferme et définitive, des titres de la Société, ayant pour conséquence le changement de contrôle de la Société au sens de l'art. L.226-3 du Code de Commerce, au profit d'un tiers, sur la base d'une valorisation de la Société supérieure à 300 millions d'euros calculée sur la base du capital émis au 31 décembre 2014, cette valorisation devant être augmentée proportionnellement à l'augmentation du nombre d'actions de la Société résultant des augmentations de capital décidées postérieurement au 31 décembre 2014.
  - En cas de cession, ferme et définitive, de l'intégralité des actifs de la Société, au profit d'un tiers, sur la base d'une valorisation de ses actifs supérieure à 300 millions d'euros.  
Les BCE-2014-1 seront caducs dix ans après leur attribution. Le prix d'exercice de chaque BCE est de 1 euro. Au 30/06/2015, la totalité des BCE-2014-1 a été souscrite à titre gratuit.
- BCE-2014-2 : 2 750 bons ont été émis. Chacun d'entre eux donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la société. Les bons seront exerçables par période mensuelle complète, et Pour

la première fois à compter du 9 décembre 2014 à hauteur d'un nombre X de BCE-2014-2 calculé selon la règle suivante :  $X=2\ 750*(\text{nombre de mois écoulés à compter du 9 décembre 2013}/48)$  . Quand bien même le délai ci-dessus ne sera pas expiré, le bénéficiaire pourra les exercer en intégralité dans les cas suivants :

- En cas de cession, ferme et définitive, des titres de la Société, ayant pour conséquence le changement de contrôle de la Société au sens de l'Art L.226-3 du Code de Commerce, au profit d'un tiers, sur la base d'une valorisation de la Société supérieure à 300 millions d'euros calculée sur la base du capital émis au 31 décembre 2014, cette valorisation devant être augmentée proportionnellement à l'augmentation du nombre d'actions de la Société résultant des augmentations de capital décidées postérieurement au 31 décembre 2014
  - En cas de cession, ferme et définitive, de l'intégralité des actifs de la Société, au profit d'un tiers, sur la base d'une valorisation de ses actifs supérieure à 300 millions d'euros. Les BCE-2014-2 seront caducs dix ans après leur attribution. Le prix d'exercice de chaque BCE est de 1 euro. Au 30/06/2015, la totalité des BCE-2014-2 a été souscrite.
- **BCE-2014-3** : 1 389 bons ont été émis. Chacun d'eux donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la société. Les bons seront exerçables aux conditions suivantes :
    - A hauteur de 555 BCE-2014-3 à tout moment à compter de la date d'attribution ;
    - A hauteur de 417 BCE-2014-3 par période mensuelle complète, et pour la première fois à compter du premier anniversaire de la constitution de la Société, à hauteur d'un nombre X de bons calculé selon la règle suivante :  $X=417*(\text{nombre de mois écoulés à compter de la date de constitution de la Société}/48)$
    - A hauteur de 417 BCE-2014-3, exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs, tels que fixés par le Conseil d'Administration dans un délai de 6 mois à compter de la date d'attribution des BCE-2014-3.Les BCE-2014-3 seront caducs dix ans après leur attribution. Le prix d'exercice de chaque BCE est de 1 euro. Au 30/06/2015, la totalité des BCE-2014-3 a été souscrite à titre gratuit et les 555 premiers BCE-2014-3 ont été exercés. Cet exercice a donné lieu à une augmentation de capital de 555 euros, sans prime d'émission.
- **BCE-2014-4** : 984 bons ont été émis. Chacun d'eux donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société. Les bons seront exerçables aux conditions suivantes :
    - A hauteur de 246 BCE-2014-4 à tout moment à compter de la date d'attribution ;
    - A hauteur de 369 BCE-2014-4 par période mensuelle complète, et pour la première fois à compter du premier anniversaire de la constitution de la Société, à hauteur d'un nombre X de bons calculé selon la règle suivante :  $X=369*(\text{nombre de mois écoulés à compter de la date de constitution de la Société}/48)$
    - A hauteur de 369 BCE-2014-4, exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs, tels que fixés par le Conseil d'Administration dans un délai de 6 mois à compter de la date d'attribution des BCE-2014-4.Les BCE-2014-4 seront caducs dix ans après leur attribution. Le prix d'exercice de chaque BCE est de 1 euro. Au 30/06/2015, la totalité des BCE-2014-4 a été souscrite à titre gratuit.
- **BCE-2014-5** : 197 bons ont été émis. Chacun d'eux donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la société. Les bons seront exerçables aux conditions suivantes :
    - A hauteur de 99 BCE-2014-5 par période mensuelle complète et pour la première fois à compter du premier anniversaire de la constitution de la Société, à hauteur d'un nombre X de bons calculé selon la règle suivante :  $X=99*(\text{nombre de mois écoulés à compter de la date de constitution de la Société}/48)$
    - A hauteur de 98 BCE-2014-5, exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs, tels que fixés par le Conseil d'Administration dans un délai de 6 mois à compter de la date d'attribution des BCE-2014-5.Les BCE-2014-5 seront caducs dix ans après leur attribution. Le prix d'exercice de chaque BCE est de 1 euro. Au 30/06/2015, la totalité des BCE-2014-5 a été souscrite à titre gratuit et 28 BCE

ont été exercés. Cet exercice a donné lieu à une augmentation de capital de 28 euros, sans prime d'émission. Les 169 BCE restants sont caducs.

- BCE-2014-6 : 525 bons ont été émis. Chacun d'eux donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société. Les bons seront exerçables aux conditions suivantes :
  - A hauteur de 197 BCE-2014-6 par période mensuelle complète et pour la première fois à compter du premier anniversaire de la constitution de la Société, à hauteur d'un
  - nombre X de bons calculé selon la règle suivante :  $X=197*(\text{nombre de mois écoulés à compter de la date de constitution de la Société}/48)$
  - A hauteur de 328 BCE-2014-6, exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs, tels que fixés par le Conseil d'Administration dans un délai de 6 mois à compter de la date d'attribution des BCE-2014-6.

Les BCE-2014-6 seront caducs dix ans après leur attribution. Le prix d'exercice de chaque BCE est de 1 euro. Au 30/06/2015, la totalité des BCE-2014-6 a été souscrite à titre gratuit.

- BSA-2014-1 : 394 bons ont été émis. Chacun d'eux donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la société. Les BSA-2014-1 seront exerçables selon des conditions d'exercice qui seront déterminées par le Conseil d'Administration, dans un délai de 6 mois à compter de la date d'attribution des BSA-2014-1. Les BSA-2014-1 seront caducs dix ans après leur attribution. Le prix d'exercice de chaque BSA est de 1 euro. Au 30/06/2015, la totalité des BSA-2014-1 a été souscrite au prix unitaire de 0,10 €.

- BSA-2014-2 : 677 bons ont été émis. Chacun d'eux donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société. Les BSA-2014-2 seront exerçables aux conditions suivantes :
  - A hauteur de 271 BSA-2014-2, à tout moment à compter de la date d'attribution des BSA-2014-2
  - A hauteur de 406 BSA-2014-2, par période mensuelle complète, à hauteur d'un nombre X de bons calculé selon la règle suivante :  $X=406*(\text{nombre de mois écoulés à compter de la date de constitution de la Société})$ .

Les BSA-2014-2 seront caducs dix ans après leur attribution. Le prix d'exercice de chaque BSA est de 1 euro. Au 30/06/2015, la totalité des BSA-2014-2 a été souscrite au prix unitaire de 0,10 €.

- BSA-2014-3 : 1 172 bons ont été émis. Chacun d'eux donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société. Les BSA-2014-3 seront exerçables par chaque bénéficiaire, par période mensuelle complète, à hauteur d'un nombre X de BSA-2014-3 calculé selon la règle suivante :  $X=\text{nombre de BSA-2014-3 attribués à chaque bénéficiaire}*(\text{nombre de mois écoulés à compter de la date de constitution de la Société})$ .

- Les BSA-2014-3 seront caducs dix ans après leur attribution. Le prix d'exercice de chaque BSA est de 1 euro. Au 30/06/2015, 1 008 BSA-2014-3 ont été souscrits au prix unitaire de 0,10 €.

- BSA-2014-4 : 1 315 bons ont été émis. Chacun d'eux donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société. Les BSA-2014-4 seront exerçables aux conditions suivantes :
  - A hauteur de 263 BSA-2014-4, à tout moment à compter de la date d'attribution des BSA-2014-4
  - A hauteur de 1 052 BSA-2014-4, exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs, tels que fixés par le Conseil d'Administration dans un délai de 6 mois à compter de la date d'attribution des BSA-2014-4.

Les BSA-2014-4 seront caducs dix ans après leur attribution. Le prix d'exercice de chaque BSA est de 1 euro. Au 30/06/2015, la totalité des BSA-2014-4 a été souscrite au prix unitaire de 0,10 €.

- BSA-2014-5 : 787 bons ont été émis. Chacun d'eux donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société. Les BSA-2014-5 seront exerçables selon des conditions d'exercice qui seront déterminées par le Conseil d'Administration, dans un délai de 6 mois à compter de la date d'attribution des BSA-2014-5. Les BSA-2014-5 seront caducs dix ans après leur attribution. Le prix d'exercice de chaque BSA est de 1 euro. Au 30/06/2015, la totalité des BSA-2014-5 a été souscrite au prix unitaire de 0,10 €.

- BSA-2014-6 : 52 bons ont été émis. Chacun d'eux donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société. Les BSA-2014-6 seront exerçables à tout moment à compter de leur date d'attribution. Les BSA-2014-6 seront caducs dix ans après leur attribution. Le prix d'exercice de chaque BSA est de 1 euro. Au 30/06/2015, la totalité des BSA-2014-6 a été souscrite au prix unitaire de 0,10 €.
- BSA-2014-7 : 81 bons ont été émis. Chacun d'eux donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société. Les BSA-2014-7 seront exerçables à tout moment à compter de leur date d'attribution. Les BSA-2014-7 seront caducs dix ans après leur attribution. Le prix d'exercice de chaque BSA est de 1 euro. Au 30/06/2015, la totalité des BSA-2014-7 a été souscrite au prix unitaire de 0,10 €.

Lors du Conseil d'Administration du 23 Juin 2014, la société a émis des BCE aux conditions suivantes :

- BCE-2014-7 : 1 650 bons ont été émis. Chacun d'eux donne droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société. Les BCE-2014-7 seront exerçables aux conditions suivantes :
  - A hauteur de 50% des BCE-2014-7 attribués à chaque bénéficiaire par période mensuelle complète, et pour la première fois à compter du premier anniversaire de la constitution de la Société, à hauteur d'un nombre X de BCE-2014-7 calculé selon la règle suivante :  $X=50%*(\text{nombre de mois écoulés à compter de la date de constitution de la Société}/48)$
  - A hauteur de 50% des BCE-2014-7 attribués à chaque bénéficiaire exclusivement en cas d'atteinte d'objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs, tels que fixés par le Conseil d'Administration dans un délai de 6 mois à compter de la date d'attribution des BCE-2014-7.

Les BCE-2014-7 seront caducs dix ans après leur attribution. Le prix d'exercice de chaque BCE est de 1 250 euros. Au 30/06/2015, la totalité des BCE-2014-7 a été souscrite à titre gratuit. Suite au départ de l'un des bénéficiaires, 990 bons sont devenus caducs au 30/06/2015.

Le tableau ci-après reprend le détail des bons émis et les augmentations de capital potentielles en cas d'exercice de ces bons.

	Emis	Souscrits	Exercés	Caducs	Solde	Nombre d'actions à émettre
BCE-2014-1	2 750	2 750			2 750	275 000
BCE-2014-2	2 750	2 750			2 750	275 000
BCE-2014-3	1 389	1 389	555		834	83 400
BCE-2014-4	984	984			984	98 400
BCE-2014-5	197	197	28	169	0	0
BCE-2014-6	525	525			525	52 500
BCE-2014-7	1 650	1 650		990	660	66 000
<b>TOTAL BCE</b>	<b>10 245</b>	<b>10 245</b>	<b>583</b>	<b>1 159</b>	<b>8 503</b>	<b>850 300</b>
BSA-2014-1	394	394			394	39 400
BSA-2014-2	677	677			677	67 700
BSA-2014-3	1 172	1 008			1 008	100 800
BSA-2014-4	1 315	1 315			1 315	131 500
BSA-2014-5	787	787			787	78 700
BSA-2014-6	52	52			52	5 200
BSA-2014-7	81	81			81	8 100
<b>TOTAL BSA</b>	<b>4 478</b>	<b>4 314</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 314</b>	<b>431 400</b>
<b>TOTAL BCE+BSA</b>	<b>14 723</b>	<b>14 559</b>	<b>583</b>	<b>1 159</b>	<b>12 817</b>	<b>1 281 700</b>

## Note 7 - Avances conditionnées et subventions

### Avances remboursables accordées par des organismes publics

En conséquence de la transmission universelle du patrimoine de ses filiales Splicos et Wittycell, la Société bénéficie des aides qui leur avaient été accordées et a repris les engagements correspondants à son passif pour un total de 3 924 500 euros aux dates d'effet des opérations d'absorption, soit en Avances conditionnées lorsque le remboursement n'est pas certain, soit en Emprunts et dettes financières diverses dans le cas contraire.

Les éléments de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

	Solde au 31/12/2014	Avances reçues sur l'exercice	Intérêts courus	Avances remboursées sur l'exercice	Solde au 30/06/2015	Dont	
						Avances conditionnées	Dettes financières
BPI - Carena	2 179		15		2 194	2 194	
BPI A0805001G - adjuvants vaccinaux	650			75	575	575	
BPI et Région Languedoc-Roussillon A0904010J - nouvelles molécules actives	170				170	170	
BPI et Région Languedoc-Roussillon A1008005J - nouvelles molécules actives in vivo	282			28	255	255	
BPI A1006002G - nouveaux adjuvants vaccinaux	585			50	535		535
<b>TOTAL</b>	<b>3 867</b>		<b>15</b>	<b>153</b>	<b>3 729</b>	<b>3 194</b>	<b>535</b>

#### 1. BPI – Carena

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet d'Innovation Stratégique Industrielle dénommé « CARENA » signé avec la société Splicos en 2013.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 3 829 682 € pour un taux d'Avance Remboursable de 50%.

Au 30/06/2015, le montant perçu par la société s'élève à 2 158 340 € dont 1 150 000 € perçus en décembre 2013 et 1 008 340 € perçus en septembre 2014.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursements tient compte d'une actualisation au taux annuel de 1,66% calculée selon les modalités ci-après.

Les montants  $M(m)$  des versements de l'avance et des versements du remboursement survenus le mois  $(m)$  sont ainsi ramenés aux conditions économiques du mois  $(m_0)$  de signature du contrat selon le calcul suivant :  $M(m_0) = M(m)(1,0166)^{(-n/12)}$  où  $n$  représente le nombre de mois écoulés entre  $(m_0)$  et  $(m)$ .

L'échéancier forfaitaire de remboursement est le suivant :

Au plus tard le 30 juin 2020	300 000 €
Au plus tard le 30 juin 2021	500 000 €
Au plus tard le 30 juin 2022	750 000 €
Au plus tard le 30 juin 2023	1 100 000 €
Au plus tard le 30 juin 2024	1 747 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 397 000 €</b>

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 50 000 000 €, 1,20% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet. Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 6 800 000 €. La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

## 2. BPI A0805001G

Contrat BPIFRANCE pour financer le développement de nouveaux adjuvants vaccinaux et essais précliniques dans le domaine de l'oncologie et des maladies infectieuses phase 1 signé avec la société Wittycell en 2008.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 1 000 000 € pour un taux d'Avance Remboursable de 50,12%.

Au 30/06/2015, le montant perçu par la société s'élève à 1 000 000 € et des remboursements ont déjà été effectués pour un total de 425 000 €.

L'échéancier forfaitaire de remboursement est le suivant :

Au plus tard le 30 juin 2015 (échéance prélevée début juillet)	75 000 €
Au plus tard le 30 septembre 2015	125 000 €
Au plus tard le 31 décembre 2015	125 000 €
Au plus tard le 31 mars 2016	125 000 €
Au plus tard le 30 juin 2016	125 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>575 000 €</b>

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50,12% du produit généré par :

- Le produit, hors taxes, des cessions ou concessions de licences - de brevets ou de savoir-faire – perçu au cours de l'année calendaire précédente lorsque lesdites cessions ou concessions portent sur tout ou partie des résultats du programme aidé.
- Le produit, hors taxes, généré par la commercialisation et notamment la vente à un tiers ou l'utilisation par la société pour ses besoins propres des prototypes, pré-séries, maquettes, réalisés dans le cadre du projet.

## 3. BPI et Région Languedoc-Roussillon A0904010J

Contrat BPIFRANCE et la Région Languedoc-Roussillon à parts égales pour financer l'identification de nouvelles molécules actives contre le cancer et l'invasion métastatique signé avec la société Splicos en 2009.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 300 000 € pour un taux d'Avance Remboursable de 49,87%.

Au 30/06/2015, le montant perçu par la société s'élève à 300 000 € et des remboursements ont déjà été effectués pour un total de 130 000 €.

L'échéancier forfaitaire de remboursement est le suivant :

Au plus tard le 30 septembre 2015	25 000 €
Au plus tard le 31 décembre 2015	25 000 €
Au plus tard le 31 mars 2016	30 000 €
Au plus tard le 30 juin 2016	30 000 €
Au plus tard le 30 septembre 2016	30 000 €
Au plus tard le 31 décembre 2016	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>170 000 €</b>

## 4. BPI et Région Languedoc-Roussillon A1008005J

Contrat BPIFRANCE et la Région Languedoc-Roussillon à parts égales pour financer l'identification de nouvelles molécules actives contre le cancer et l'invasion métastatique (évaluation in vivo) signé avec la société Splicos en 2010.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 500 000 € pour un taux d'Avance Remboursable de 49,55%.

Au 30/06/2015, le montant perçu par la société s'élève à 444 808,60 € et des remboursements ont déjà été effectués pour un total de 162 500 €.

L'échéancier forfaitaire de remboursement est le suivant :

Au plus tard le 30 juin 2015 (échéance prélevée début juillet)	37 500,00 €
Au plus tard le 30 septembre 2015	37 500,00 €
Au plus tard le 31 décembre 2015	37 500,00 €
Au plus tard le 31 mars 2016	37 500,00 €
Au plus tard le 30 juin 2016	40 000,00 €
Au plus tard le 30 septembre 2016	40 000,00 €
Au plus tard le 31 décembre 2016	24 808,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>282 308,60 €</b>

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par :

- Le produit, hors taxes, des cessions ou concessions de licences - de brevets ou de savoir-faire – perçu au cours de l'année calendaire précédente lorsque lesdites cessions ou concessions portent sur tout ou partie des résultats du programme aidé.
- Le produit, hors taxes, généré par la commercialisation et notamment la vente à un tiers ou l'utilisation par la société pour ses besoins propres des prototypes, pré-séries, maquettes, réalisés dans le cadre du projet.

#### 5. BPI A106002G

Contrat BPIFRANCE pour financer un projet de développement de nouveaux adjuvants vaccinaux et évaluation clinique, en continuité avec le dossier A0805001G signé avec la société Wittycell en 2010.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 800 000 € pour un taux d'Avance Remboursable de 31,95%.

Au 30/06/2015, le montant perçu par la société s'élève à 800 000 € et des remboursements ont déjà été effectués pour un total de 265 000 €.

L'échéancier forfaitaire de remboursement est le suivant :

Au plus tard le 30 septembre 2015	65 000 €
Au plus tard le 31 décembre 2015	65 000 €
Au plus tard le 31 mars 2016	65 000 €
Au plus tard le 30 juin 2016	85 000 €
Au plus tard le 30 septembre 2016	85 000 €
Au plus tard le 31 décembre 2016	85 000 €
Au plus tard le 31 mars 2017	85 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>535 000 €</b>

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 31,95% du produit généré par :

- Le produit, hors taxes, des cessions ou concessions de licences - de brevets ou de savoir-faire – perçu au cours de l'année calendaire précédente lorsque lesdites cessions ou concessions portent sur tout ou partie des résultats du programme aidé.
- Le produit, hors taxes, généré par la commercialisation et notamment la vente à un tiers ou l'utilisation par la société pour ses besoins propres des prototypes, pré-séries, maquettes, réalisés dans le cadre du projet.

L'application de la clause de versements complémentaires ci-dessus ne saurait amener la société à rembourser à BPIFRANCE une somme supérieure en principal au montant de l'aide qu'elle a perçue.

### **Subventions accordées par des organismes publics**

La société Splicos a bénéficié de deux programmes de recherche pour les projets CARENA et RNPnet.

#### **1. Projet CARENA**

Le contrat avec BPIFRANCE prévoyait un versement maximum de 1 396 524 € soit un taux de subvention de 45%.

Au 30/06/2015, la société a déjà perçu un montant total de 1 044 139 €.

Le total des dépenses réalisées depuis le démarrage du projet en 2013 s'élève à 2 915 866 € dont 567 132 € réalisées au premier semestre 2015.

En application d'un taux de subvention de 45%, le montant de subvention à recevoir pour les dépenses réalisées au premier semestre 2015 est de 255 209 €. Ce montant a été constaté au compte de résultat en subventions ;

Le montant des produits à recevoir concernant cette subvention était de 12 791 € au 31/12/2014.

Il reste donc à percevoir un total de 268 000 € au 30/06/2015. Cette somme figure au bilan en autres créances.

#### **2. Projet RNPnet**

Ce projet est un projet européen dont la société fait partie.

Le contrat prévoyait un versement maximum de 254 096 € soit un taux de subvention de 100%.

Au 30/06/2015, la société a déjà perçu un montant total de 216 438 €.

Le total des dépenses réalisées depuis le démarrage du projet en 2013 s'élève à 202 159 € dont 34 715 € réalisées au premier semestre 2015.

En application d'un taux de subvention de 100%, le montant de subvention à recevoir pour les dépenses réalisées au premier semestre 2015 est de 34 715 €. Ce montant a été constaté au compte de résultat en subventions.

Le montant des produits à recevoir concernant cette subvention était de 30 338 € au 31/12/2014.

La société a encaissé 79 333 € au premier semestre 2015. Il y a donc 14 279 € qui ont été versés d'avance. Cette somme figure au bilan en produits constatés d'avance.

## Note 8 – Dettes

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 786 914 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

En milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	0	0		
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	574	319	255	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 982	5 982		
Dettes fiscales et sociales	668	668		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 548	1 548		
Produits constatés d'avance	14	14		
<b>Total</b>	<b>8 787</b>	<b>8 532</b>	<b>255</b>	<b>0</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	79			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	153			
(**) Dont envers les groupes et associés	1 548			

### Charges à payer

En milliers d'euros	Montant
Intérêts courus sur emprunt obligataire	39
Fournisseurs - Fact. Non Parvenues	3 228
Fnp honoraires	20
Prov P/Conges Payes	96
Personnel - Charges Payer	210
Prov Chg Soc/Cp	43
Autres Chg Soc A Payer	88
Etat - Autres charges à payer	17
Taxe Apprentissage Payer	12
Formation Continue Payer	21
Taxe effort construction	9
<b>Total</b>	<b>3 783</b>

## Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits Constatés d'Avance	14		
<b>Total</b>	<b>14</b>		

## Note 9 – Impôts sur les sociétés

### Crédit d'impôt recherche

La société ayant une activité de recherche et développement, elle bénéficie du crédit d'impôt recherche.

Le CIR 2014, d'un montant de 1 594 934 € a été mobilisé au cours du premier semestre 2015. La société étant considérée comme une PME au sens communautaire du terme, elle en a demandé le remboursement lors du dépôt de sa liasse fiscale et de la déclaration de Crédit d'Impôt Recherche.

Le montant du Crédit d'impôt recherche estimé pour le premier semestre 2015 est de 1 079 585 € et figure au compte de résultat pour ce montant.

Cette estimation du CIR au 30 juin 2015 a été calculée dans les mêmes conditions que pour les comptes annuels, tous les éléments pris en compte dans les dépenses ayant été justifiés par des factures, des devis ou des fiches de temps.

### Impôts sur les sociétés

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » correspond au produit du crédit impôt recherche.

Les déficits comptables et amortissements reportables de la société s'établissent à 33 237 162 euros au 31 décembre 2014.

## Note 10 – Eléments concernant les parties liées

### Eléments du bilan

En milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
<b>Total Immobilisations</b>		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
<b>Total Créances</b>		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 548	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Total Dettes</b>	<b>1 559</b>	

Les relations avec les parties liées sont les suivantes :

1. Versement d'avances en compte courant pour 1 450 000 euros par des FCPI actionnaires, productives d'intérêts. L'impact sur le résultat de ces intérêts est une charge de 44 369 euros.
2. Hébergement du siège social au 5 Rue de la Baume à Paris  
Le bail conclu avec la SCI Truffle Baume au 1<sup>er</sup> septembre 2014, est conclu pour une durée de deux ans et doit donc se terminer au 31 août 2016. Au 30 juin 2015, le loyer relatif au premier semestre 2015 est de 87 500 € HT. Cette transaction n'impacte pas les comptes de bilan car la facture a été payée au 30 juin 2015.
3. Prestations Neovacs  
La société Neovacs, qui a des actionnaires communs avec Abivax, facture des prestations de mise à disposition de personnel, essentiellement le responsable financier et le directeur des affaires réglementaires. Les prestations facturées pour le premier semestre 2015 s'élèvent à 75 346 euros hors taxes. La facture du mois de juin 2015 n'a pas été payée et figure donc en compte fournisseurs pour un montant TTC de 10 882 euros.

#### Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 44 369 euros

## Note 11 – Engagements financiers

### Engagements donnés

En milliers d'euros	Montant en kilo euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	103
Engagements de crédit-bail mobilier	60
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Commandes fermes</i>	20 301
Autres engagements donnés	20 301
<b>Total</b>	<b>20 464</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	16
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

### Engagements pris dans le cadre de contrats de licence pour l'utilisation de brevets

Le programme de développement de plusieurs des produits de la Société s'inscrit dans le cadre d'accords de licence à long terme avec des partenaires propriétaires de brevets. Ces accords comportent des engagements financiers significatifs fixes et variables. Les engagements consistant en des versements forfaitaires fixes sont conditionnés au franchissement de diverses étapes clé précisées contractuellement. La charge correspondante sera enregistrée en comptabilité une fois toutes les conditions contractuelles remplies. Les engagements variables consistent en des versements futurs de redevances calculées sur la base des revenus qui seront dégagés lors de la commercialisation des produits développés ou lors de la concession de sous-licences à des tiers. Les principaux accords de licence concernant des produits en phase active de développement sont les suivants :

- Accord de licence signé en octobre 2006 avec The Scripp Research Institute (Etats-Unis) (développement de l'adjuvant ABX196)
- Accord de licence signé en juillet 2013 avec Heber Biotec (Cuba) (développement du vaccin thérapeutique contre l'hépatite B – ABX203).

Le 4 décembre 2008, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Université de Montpellier 2 Sciences et Techniques et l'Institut Curie ont accordé à Abivax, 4 licences exclusives dans le domaine de la santé humaine et vétérinaire sur leur technologie et produits relatifs à l'utilisation de produits de synthèse modifiant l'épissage de l'ARNm, pour la recherche, le diagnostic, la prévention et le traitement de toute indication possible.

En contrepartie des droits de licence qui lui sont concédés au titre de ces accords, Abivax doit verser aux concédants :

- Des milestones à différentes étapes de développement clinique et réglementaire du premier produit ;
- Des royalties selon le montant des ventes nettes et le type de produit.

#### Commandes fermes

Pour conduire ses programmes de développement, la Société est fréquemment conduite à conclure des accords de collaboration avec des partenaires ou des sous-traitants, publics et privés. Du fait de la durée des programmes, ces accords peuvent être pluriannuels et comporter des engagements financiers significatifs.

Le montant des commandes engagées mais non livrées (et donc non comptabilisées en factures à recevoir ou en fournisseurs) a été estimé à 20 300 547 euros au 30 juin 2015. Les principaux engagements sont relatifs à l'étude clinique pivot de phase IIB/III récemment lancée en Asie-Pacifique pour confirmer l'efficacité du vaccin thérapeutique ABX203 sur des patients atteints d'hépatite B chronique.

#### Engagements reçus

En milliers d'euros	Montant en kilo euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Avance remboursable Carena</i>	1 671
<i>Subvention Carena</i>	352
Autres engagements reçus	2 024
<b>Total</b>	<b>2 024</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Dans le cadre du contrat d'aide à l'innovation « Carena » signé avec Bpifrance, les sommes maximales restant à recevoir par Abivax postérieurement au 30 juin 2015, sous réserve de justifier du montant de dépenses prévues, sont les suivantes :

- Avances remboursables : 1 671 342 euros
- Subventions d'exploitation : 352 385 euros

## Note 12 – Effectifs

Effectif moyen du personnel : 26,5 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	23	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>27</b>	

## Note 13 – Evènements post-clôture

*Messieurs Jérôme Gallot et Miguel Sieler ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs du Conseil d'administration.*

*Le Conseil d'administration a par décision en date du 14 septembre 2015, nommé en remplacement des administrateurs démissionnaires, la société Santé' Holding SRL, représentée par Monsieur Antonino Ligresti, et Madame Dominique Costantini, pour la durée restant à courir des mandats de Messieurs Jérôme Gallot et Miguel Sieler, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.*

## 4 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 1 à 13) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Pr. Hartmut Ehrlich  
Directeur Général

**ABIVAX**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES SEMESTRIELS**

**Exercice couvrant la période du 1 janvier 2015  
au 30 juin 2015**



## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS**

**Exercice couvrant la période du 1 janvier 2015 au 30 juin 2015**

Aux actionnaires,  
**ABIVAX**  
5, rue de la Baume  
75008 Paris

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société Abivax, relatifs à la période du 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SA, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles.  
Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## **2. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Neuilly-sur-Seine, le 28 septembre 2015

Le Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron